

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1 - Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toute condition d'achat, sauf dérogation formelle et expresse de notre part.

2 - Lorsqu'un devis est établi par nous, il constitue les conditions particulières venant modifier ou compléter les présentes conditions générales.

3 - Sauf stipulation contraire, la livraison est réputée effectuée dans nos laboratoires ou à réception du procès-verbal de contrôle. Si cette livraison est retardée pour une raison indépendante de notre volonté, elle sera réputée avoir été effectuée à date convenue. Il incombe à l'acheteur, sauf stipulation contraire, d'assurer les frais et risques du transport des biens vendus, postérieurement à la livraison.

4 - **Réserve de propriété** : Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoire. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication des biens. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des biens vendus ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

5 - Tout retard de règlement donnera lieu de plein droit et sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire au paiement de pénalités de retard sur la base du taux BCE majoré de dix (10) points et au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€

Toute somme non perçue à l'échéance porte de plein droit en cas de mise en demeure, un intérêt de 3 fois le taux légal.

6 - **Clause résolutoire de plein droit** : En cas d'inexécution de ses obligations par une partie, le présent contrat sera résolu de plein droit au profit de l'autre partie sans préjudice des dommages-intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante. La résolution prendra effet quinze (15) jours après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse.

7- Nous déclinons toute responsabilité dans le cas de travaux réalisés selon une méthode imposée par le client et/ou contraire aux règles de l'art du métier de la métrologie.

Nous déclinons également toute responsabilité dans le cas de travaux, sur un même produit, réalisés par un tiers, viendraient contrarier et porter préjudice aux travaux réalisés par CML

Par ailleurs, CML ne saurait être tenu responsable des obligations découlant des articles 1792 à 1792-4 du Code Civil ou d'une législation étrangère de même nature au motif qu'il n'accomplit aucune mission de conception en tant que fabricant des produits commandés.

8 - **Règlement des litiges** : Tout litige relatif à la présente vente, même en cas de recours de garantie ou de pluralité de défendeurs, serait, à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce dans le ressort duquel se trouve le domicile du vendeur.

9- **Garantie des délais et des modalités de livraison**: Dans le cas de réglage d'outillages, pouvant impliquer divers intervenants, le non-respect des délais de livraison indiqués dans l'accusé réception d'une commande ne peut entraîner la responsabilité de CML. En effet, les travaux confiés à CML sont tributaires des études, de la fabrication, du montage, de la coactivité, de la conception et du principe de réglage, indépendants du périmètre de travaux qui nous sont confiés. De même que le non-respect des délais de mise à disposition ne donne pas droit à annulation de la commande. CML ne peut être tenu responsable des accords que le client pourrait avoir contracté avec un tiers.

CGV CML